



Objectifs stratégiques assignés au CFF et programme d'économie RailFit 20/30

Interpellation – 15 juin 2016

Suite à la communication du Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs stratégiques assignés aux CFF, nous pouvons constater que certains points posent problème. Nous apprenons par exemple que "les CFF étudient des mesures de réduction des coûts de l'ensemble du système afin d'améliorer la situation financière". Avec RailFit 20/30, leur programme d'économie, la suppression de plus de 1000 places de travail est prévue d'ici 2020. Pourtant, avec l'ouverture du tunnel de base du Gothard, il semblerait plutôt qu'il faille davantage de personnel. Les CFF auront en effet besoin non seulement de personnel dans les trains, mais aussi pour l'entretien des rails, des véhicules, pour le transport de marchandise, ou encore pour les services de vente.

CFF Cargo SA prévoit également de son côté des mesures d'économies : dans son programme, la filiale des CFF prévoirait visiblement la suppression de 145 places d'ici 2020. Cela signifie la suppression d'une part importante des postes existants.

En outre, le rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques nous apprend que la satisfaction du personnel est passée de 66 à 64 points. Tout porte à croire qu'avec de telles mesures d'économie, ce chiffre va encore chuter.

Inquiet pour l'avenir des CFF, les conditions de travail dans l'entreprise et la qualité des prestations, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le CF n'estime-t-il pas que ces mesures d'économies risquent de remettre en question les attentes inscrites dans les objectifs stratégiques assignés pour les années 2015-2018 concernant la qualité du service ("solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité pour la clientèle des trafics voyageurs et marchandises, contribuant à une offre de transports publics accessible et conviviale", "niveau de sécurité élevé tant pour les clients que pour le personnel") ?
2. Le développement actuel des CFF (notamment à travers les Alpes) ne demanderait-il pas au contraire un renforcement des ressources en personnel ?
3. Le CF n'estime-t-il pas que ces mesures sont contraires aux objectifs 2015-2018 en matière de politique du personnel ("politique du personnel progressiste et socialement responsable" ; "employeur attrayant sur le marché de l'emploi en mesure d'attirer des talents")?